

ARGUMENTAIRE
RELATIF AU POSITIONNEMENT DE LA FA-FPT
FACE AU PROJET DE LOI PORTANT REFORME DES RETRAITES

La Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (FA-FPT) est profondément opposée au projet de loi portant réforme des retraites présenté par le gouvernement au Conseil des ministres, le 13 juillet 2010.

Il ne s'agit pas là d'une position dogmatique ou d'une quelconque résistance systématique au changement ou aux réformes.

La détermination de la FA-FPT se fonde sur plusieurs éléments que nous nous proposons de détailler ci-dessous.

UNE METHODE INACCEPTABLE DU FAIT DE L'ABSENCE TOTALE DE CONCERTATION

En refusant de créer les conditions d'un véritable débat au sein de la société française, le gouvernement a fait le choix de priver les citoyens de notre pays de toute implication sur un sujet pourtant majeur en termes de solidarité.

Les deux documents officiels publiés par le gouvernement, à savoir le document d'orientation sur la réforme des retraites et le projet de loi portant réforme des retraites, n'ont fait l'objet d'aucune négociation ou concertation avec les forces vives de notre pays. Les organisations syndicales représentatives ont tout au plus été consultées, dans le seul but d'entretenir l'illusion d'une prise en compte citoyenne.

En définitive, les salariés, premiers et principaux concernés par ce projet de réforme, ont été totalement évincés de cette réflexion, alors même que certains de nos partenaires européens ont su donner, eux, à ce dossier toute la dimension sociale qu'il mérite.

UNE "COURSE DE VITESSE" INCOMPREHENSIBLE

La dernière réforme que notre pays ait connue, en matière de retraites, remonte à 2003. Sept ans plus tard, le gouvernement s'engage dans une nouvelle réforme dont on nous dit aujourd'hui qu'elle n'apportera aucune réponse pérenne sur le long terme, puisque la seule échéance évoquée est celle de 2018, soit dans 8 ans.

Cette succession de réformes partielles donne le sentiment qu'aucune solution stable ne peut être mise en place, et laisse s'installer au sein de notre société l'idée que la solidarité intergénérationnelle est vouée à une mort prochaine !

À la **FA-FPT**, nous pensons que sur un dossier de cette importance, et compte tenu des enjeux qu'il représente en termes de choix de société, il y a urgence à mener une réflexion sur les difficultés de financement du système de retraite par répartition publique. Pour autant, cette réflexion doit s'inscrire dans le cadre d'un échéancier permettant de répondre de manière cohérente à la question du financement.

Là encore, le gouvernement aurait été bien inspiré d'observer la méthode retenue par d'autres pays européens qui, pour certains, se sont donné 16 ans pour mener à bien une réforme solide et pérenne dans le domaine des retraites.

DES CHOIX ET DES MESURES INACCEPTABLES ET INCOHERENTES

✓ *Le recul de l'âge de départ à la retraite sans fondement*

Le report de l'âge légal de départ à la retraite est l'une des propositions phare de ce projet. Alors qu'aujourd'hui plus d'un retraité sur deux est hors emploi au moment de faire valoir ses droits à pension, comment peut-on imaginer que cette proposition apportera une réponse satisfaisante en termes de financement des retraites ? Maintenir des seniors dans cette situation nous apparaît comme profondément injuste, compte tenu de la précarité qu'elle entretient.

Les dispositions qui consistent à encourager le maintien en activité de ces mêmes seniors nous semblent suicidaires en termes de choix de société, compte tenu du taux de chômage de 11 % prévu d'ici à la fin 2010. Mécaniquement, en-dehors d'une société de plein emploi, repousser l'âge légal de départ à la retraite conduit à retarder l'entrée des plus jeunes dans le monde du travail, ces mêmes jeunes qui devront, dès l'année 2012, s'acquitter de 41 annuités de cotisations.

En définitive, cette disposition n'apporte aucune réponse satisfaisante quant à la situation démographique de notre pays.

✓ *La pénibilité au rabais après un parcours du combattant*

Les dispositions relatives à la prise en compte de la pénibilité sont pour la **FA-FPT** proprement scandaleuses ! Lier la reconnaissance de la pénibilité à l'évaluation de l'incapacité individuelle du salarié illustre parfaitement la volonté de faire payer aux plus vulnérables cette réforme, pourtant qualifiée de juste par le gouvernement.

Ainsi, un salarié soumis tout au long de sa vie professionnelle à des contraintes de pénibilité dont on sait qu'elles réduisent de manière significative son espérance de vie, ne pourra bénéficier d'un départ anticipé qu'à partir du moment où son incapacité l'empêchera de poursuivre son activité ! La **FA-FPT** considère à l'inverse que ces populations de salariés doivent bénéficier de dispositions particulières leur permettant de profiter de leur droit en matière de retraite tout en étant encore en bonne santé. Faut de quoi, la France opérerait un retour d'un siècle en arrière, époque où la retraite ouvrière et paysanne était qualifiée de « retraites pour les morts » !

LA FONCTION PUBLIQUE UTILISEE COMME BOUC-EMISSAIRE

Pour ce qui concerne les dispositions applicables aux agents de la Fonction publique, l'exposé des motifs du projet de loi est rédigé de manière à faire croire que les fonctionnaires seraient des privilégiés en matière de retraites ! Sur ce sujet non plus, la **FA-FPT** ne s'inscrit pas dans une démarche dogmatique, et se dit prête à apporter sa contribution sur ce point.

Ainsi, le taux de remplacement de 75 %, le départ anticipé pour les parents ayant élevés trois enfants, le calcul des droits à pension sur les six derniers mois de traitement de base, sont autant de dispositions qui trouvent leurs origines dans la spécificité des déroulements de carrière de la Fonction publique.

Est-il utile de rappeler que malgré ces dispositions qualifiées parfois de « très avantageuses », 52 % des fonctionnaires relevant de la CNRACL -et plus particulièrement les fonctionnaires territoriaux- vivent aujourd'hui avec un niveau de pension inférieur à 1050 euros par mois ! Après le retour à la retraite des morts, irons nous un peu plus vers la retraite des pauvres ?

UN MANQUE DE COURAGE ET D'AMBITION EN MATIERE DE FINANCEMENT PAR LES REVENUS DU CAPITAL

Enfin, la timide prise en compte des possibilités de financements basées sur la taxation des revenus du capital nous semble insignifiante au regard des efforts demandés à l'ensemble des salariés, et notamment aux plus vulnérables d'entre eux.

La **FA-FPT** rappelle à ce sujet qu'entre 1982 et 2006, la part des salaires dans la richesse française est passée de 66,5 % à 57,2 %, alors que dans le même temps, la richesse nationale a augmenté de 30 %. La mise à contribution de tous les revenus actuellement exonérés ou partiellement exonérés rapporterait environ 25 milliards d'euros d'ici à 2025, soit plus de la moitié des besoins recensés par le COR !

L'histoire de notre pays s'est construite en grande partie autour d'un socle dont les piliers essentiels sont ceux de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. La liberté de vivre une retraite dans la dignité en réduisant les inégalités vis-à-vis notamment des plus précaires, est pour la FA-FPT l'axe essentiel de ce qui devrait guider la réflexion en cours sur l'avenir des retraites.

Pour la FA-FPT, ce projet de loi manque singulièrement de fraternité, et compte tenu de notre attachement aux valeurs de service public qu'incarnent au quotidien toutes celles et ceux que nous représentons, nous sommes déterminés à peser de toute notre force dans la balance de la justice sociale.